

AFFAIRE N° 17 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 128 m<sup>2</sup>, appartenant aux cohéritiers AH-YONE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux d'assainissement de la rue du Butor a nécessité l'acquisition d'une parcelle de terrain de 128 m<sup>2</sup> appartenant aux cohéritiers AH-YONE qui m'ont donné leur accord pour la céder à la Municipalité pour le prix de 48 000 F.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition du terrain des consorts AH-YONE pour le prix de 48 000 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 902 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Un  
Pour le Maire et par  
délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR  
Pour copie conforme.  
Saint-Denis, le 26 octobre 1976  
Le chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE